

Les descendants de Sulpice



Recueil des actes des Darnault
commune de Langé (Indre)

BAPTEME
NAISSANCE

Langé 28 mai 1818

n^o. 15
on a été
françois
Boujard

Le Vingt neuf may mil huit cent dix huit par devant
nous maire officier de l'Etat Civil de la Commune
de Langé Canton de Vallanlay département de Maine
est comparut françois Boujard journalier demeurant
aupres de son père lequel nous a présenté un
enfant du sexe masculin né d'heure au soir à
neuf heures du soir de l'uy de Clarant et de marie
Barboux son épouse et auquel il a de Clari l'oult
Donner de preson de françois
Les Dites de Clarant et de presentation ont été fait
aupres de Louis Boit journalier demeurant
au journaux Commune de Balperrone age de trois
quatre ans et de Silvin La Colte journalier demeurant
aussi au journaux Commune de Balperrone
age de quatre quatre ans le père et les temoins
ont de Clari le faire signer le present est appes
que le tuteur de l'enfant a été fait signe Boujard

Langé 8 juillet 1823



n.º 16
naissance de
jacques Robin

L'an mil huit cent vingt trois le huit juillet à dix heures du
matin par devant nous maire officier de l'état civil de la com-
mune de Langé Canton de Salancay département de Maine et Loire
-ra jean Robin laboureur âgé de vingt huit ans demeurant à
la Bandaudière lequel nous à présente un enfant de sexe masculin
né aujourd'hui six heures du matin de son mariage et de celle
gaspone sous épouse et lequel il a déclaré vouloir donner
le prénom de jacques les dits déclaration et présentation
faite en présence de jacques gaspone laboureur âgé de vingt
un an demeurant à la Bandaudière et Silvain joudin
maréchal âgé de quarante cinq ans demeurant aux Bony
de Langé tous de cette commune de Langé et avec les père
et le père déclaré ne posséder signature les respects et de
naissance après qu'il leur en a été fait lecture, Extraire

L'an Mil huit Cent vingt neuf le sept juin a sept heures du Soir

Soit par devant nous Maire officier de l'état civil
de la Commune de Lange Canton de Volcruay Département de l'Isère
est comparus François Douren âgé de vingt trois ans laboureur
demeurant à la Bernellerie le quels nous a présenté un enfant du
Sexe masculin né le sept juin à dix heures du matin de luy déclaré
et de Marie Michaut son épouse et au quel il a déclaré donner le prénom
de alban; les dites déclaration et présentation faites en présence de Louis
Breuis âgé de quarante deux ans journalier demeurant à la Bernellerie
et de Louis Boffin âgé de trente huit ans sabotier demeurant au
Bourg de Traignes et ont les père et tuteurs déclaré ne savoir signer
le présent acte après qu'ils ont lu a été fait lecture



N° 12
alban
Douren

[Signature]

L'an mil huit cent quarante. Le trois de ce mois de septembre, présidant sous
maire officier de l'état civil de la Commune de Lange Canton de Valency Département

N^o 26
huguet louis
alphonse

de l'indice; est Comparu huguet Claude agé de trente trois ans Cordonnier
demeurant au Bourg d'entraignes Commune de l'ange le qu'il nous a présenté
du Enfant du sexe masculin Né le trois décembre a deux heures du matin
entraignes d'ites Commune de l'ange de lui declarant et de haurite Chambon
son épouse agé de vingt ans et au qu'il il a déclaré donner le prénom de Louis
alphonse les dites declaration et presentation faite en presence de huguet michel
agé de soixante deux ans propriétaire demeurant a Entraignes Commune de l'ange
grand pere de l'enfant et Chambault pierre agé de trente six ans garçon
Charpentier demeurant au même lieu et ont les pere et tuteurs signés
après quil leur en a été fait lecture - huguet hugues

~~Entraignes~~
Chambault

MARRIAGE

Langé 4 mars 1813 (1)

Le Maire
Jean Robit et
Isabelle Lortie

Lequel nous ont requis de procéder à la célébration
de mariage projeté. Cette loi du 20 mars 1809
sur le fait dans cette commune des 20 et 21
mars 1809 sur le fait dans la commune de
Nantes des mêmes jours journal de l'Éclaircissement de M.
Lafont de la Salle commune de la Roche -
au bureau d'opposition - Actes de mariage de 1809
ayant été fait du pres du futur époux et de son
de - contentement des pres du futur. Epoux, avons
demandé aux officiers de l'état civil le premier jour
le pres femme - Chacun deux ayant répondu par
un affirmatif. Je prononce au nom de la loi.
que des Jean Robit et Isabelle Lortie son
par le mariage -

André - Le Roy
20 mars 1809

Lequel nous ont requis de procéder à la célébration
de mariage projeté. Cette loi du 20 mars 1809
sur le fait dans cette commune des 20 et 21
mars 1809 sur le fait dans la commune de
Nantes des mêmes jours journal de l'Éclaircissement de M.
Lafont de la Salle commune de la Roche -
au bureau d'opposition - Actes de mariage de 1809
ayant été fait du pres du futur époux et de son
de - contentement des pres du futur. Epoux, avons
demandé aux officiers de l'état civil le premier jour
le pres femme - Chacun deux ayant répondu par
un affirmatif. Je prononce au nom de la loi.
que des Jean Robit et Isabelle Lortie son
par le mariage -
De tous quoy Je Nadège le presant avec assistance
de contentement de Jean Robit pres du futur
de cinquante sept ans et de madame Lortie pres du futur
agée de quarante trois ans, de Louis Botin futur
L. mariage âgé de cinquante sept ans, de celle Gabrij
Sultor de la future. Habitant âgé de cinquante ans

Langé 4 mars 1813 (2)

de Jean Baptiste Jean Marie Proust de la future
age de quatorze ans à ce degré de puberté dans
dans la commune de Jette par nature et de nature
domiciliés dans la commune de Langé
lesdits Proust ont déclaré de leur propre
volonté et sans aucune contrainte
approuvés par moi Maire

J. Proust
Brossin

Langé 9 juillet 1851 (1)

L'an mil huit cent cinquante-un, le neuf
juillet, à neuf heures du matin, pardevant nous Maire,
Robinet officier de l'état civil de la Commune de Langé,
jacques, et canton de Valençay, département de l'Indre, ont
Robinet comparu publiquement en notre maison commune,
Josephine Robinet jacques, laboureur, demurant au bourg de
Langé, âgé de vingt-huit ans, né en cette commune
le huit juillet mil huit cent vingt-trois, fils majeur
de Robinet jean, fermier, et de Uccie Galesoupe,
sans profession, tous deux domiciliés au bourg de
Langé, tous deux vivants ici présents et consentants;
Et Josephine Robinet, domestique, demurant à
la Perrière, commune de Gexhe, âgée de
vingt-six ans née commune de Veller-Vir-Nahou,
le quinze Aout mil huit cent vingt-quatre,
suivant l'acte de naissance délivré par le maire
de cette Commune, fille majeure de Robinet jean
journalier, et de Catherine Bernard tous deux
domiciliés à la Chauvelin commune de
jeu-estabocher, tous deux vivants, ici présents
et consentants : lesquels nous ont requis de procéder
à la célébration du mariage projeté entre eux
(et ont)

Langé 9 juillet 1851 (2)

et dont les publications ont été faites devant la première
partie de notre maison commune, savoir: la première, le
dimanche quinze juin dernier, et la seconde le dimanche
suivant, vingt-deux du même mois: lesquelles publications
ont été également faites dans la commune de Gêbel
mêmes jours, mais et en ce qu'à Langé suivant un certificat
délivré par le Maire de Gêbel. Aucun opposition
au dit mariage ne nous ayant été présentée, j'ai eu
à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes
pièces y venant mentionnées et du chapitre VI du Code
civil intitulé Du mariage, avons d'abord interrogé
les futurs époux et les personnes présentes qui ont tenu
le mariage sur l'existence d'un contrat de mariage, à
quoi il nous a été répondu qu'un contrat de mariage
a été passé le sept de ce mois devant M^r Crois
notaire à Vicq-sur-Meuse: après quoi avons demandé
au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre
pour mari et pour femme: chacun d'eux ayant répondu
affirmativement et affirmativement d'ailleurs en nom de la loi
Mabini Yaghet et Mabini Josephine sont unis par
le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence
de Mabini Jean, journalier, âgé de trente-trois ans
demeurant au Harebas, commune de Langé, frère de
l'époux, et de Mabini Pierre, laboureur, âgé de vingt-huit
ans, demeurant au hameau de Langé, frère de l'époux, de
Gauttier Emmanuel, sabotier, âgé de vingt-cinq ans,
demeurant commune de Vicq-sur-Meuse, ami de l'époux
et de Mabini Louis, sabotier, âgé de quarant-deux ans,
demeurant commune de Vicq-sur-Meuse, ami
de l'époux. Et ont les parties contractées et
les témoins, Litalie ne savoir signé, de ce qui suit
(lecture)

Langé 9 juillet 1851 (3)

lecture faite, sur Robineyan et Gauthier's ^{dit} estimable
qui ont signé avec nous.

J Robineyan Gauthier Meallet

Langé 5 juillet 1853 (1)

N^o 7.
Beaujeard François
et Robin Catherine
5 juillet 1853.

+
Née à telle survenue le
dixième janvier mil huit cent
vingt deux au domicile de
l'oncle de l'acte de naissance
dite de la mairie de telle
survenue le vingt neuf
juin mil huit cent cinquante
trois.

C. Beaujeard

L'an mil huit cent cinquante trois, le cinq du mois de juillet, par devant nous Claude Hugon
maire, officier de l'état-civil de la commune de Langé canton de Valençay département de
l'Anjou, est comparu en notre mairie commune, François Beaujeard âgé de trente cinq
ans demeurant à la Place en cette commune, fils unique de feu François Beaujeard décédé en son
testament mil huit cent vingt sept, comme il résulte des registres de l'état-civil de la commune
de feu Marie Barbeau décédée en cette commune le dix neuf janvier mil huit cent quarante six
comme il résulte des registres de l'état-civil, né en cette commune le vingt huit mai mil huit
cent dix huit, comme il résulte des registres de l'état-civil de la commune, veuf en premières
noces de feu Marie Guillon, décédée en cette commune le huit juin mil huit cent cinquante
deux comme il résulte des registres de l'état-civil; Et demoiselle Catherine Robin âgée
de trente six ans de mariage demeurant à Entrâignes en cette commune, fille unique
de Jean Robin journalier et de Catherine Desnard sans profession, demeurant ensemble
à la commune de Entrâignes les deux ici présents et consentants; les quels nous ont requis de procéder
à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites
la principale porte de la mairie commune, les deux dimanches consécutifs dix neuf
vingt six juin dernier à dix heures du matin. Aucune opposition au dit mariage
ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, avons interpellé les
dixes sur l'existence d'un contrat de mariage, sur quoi ils nous ont présenté un contrat

Langé 5 juillet 1853 (2)

De M^r Henry Brodeur notaire à Yveq. sur station attestant qu'un *acte en ces*
contrat de mariage a été passé devant lui le vingt huit juin mil huit cent cinquante *suivant*
trois entre François Beaujeard et Catherine Robin, après avoir donné lecture de
toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du code civil intitulé: Des
mariages; avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre
pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement,
déclarés, au nom de la loi, que François Beaujeard et Catherine Robin sont unis
par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de François Giroux âgé
de trente ans cultivateur demeurant à la Mercerie, Vincent Guillon, âgé de trent
trois ans journalier demeurant à la déjournie; tous les deux en cette commune, le pre
mier et le second beaufrère du contractant; Jacques Robin, âgé de vingt neuf ans
cultivateur demeurant à la Bodandière en cette commune, beaufrère de la contractante
et Jean Baptiste Robin âgé de trente un ans journalier demeurant à la cholelière
commune de Jemmaloch, frère de la contractante; les quels, ainsi que les parties contract
et les témoins ont déclaré ne savoir signer après avoir entendu la lecture qui leur en a été
faite nous avons signé.

Chugnet

**SEPULTURE
DECES**

Langé 9 mai 1827

n° 6
Dées de François
Bouvier âgé
de 61 an

L'an mil huit cent vingt sept le neuf mai
à cinq heures du soir par devant nous Maire
officier de l'état civil de la Commune de Langé
Canton Département de l'Indre Canton de Valancay
Municipalité de Langé Souh Compars Joseph Marie
Ditormas Muniicien âgé de soixante ans Demeurant
à la Boume le François Bouvier Journalier âgé de
vingt neuf ans Demeurant au Bourg d'entreaignes
restes d'ici de lesquels nous ont déclaré que le neuf
mai à dix heures du matin que François Bouvier
Muniicien âgé de soixante quatre ans époux de Marie
Barbier dit de le neuf mai à dix heures du matin
en sa maison sise à la Croix de l'Église B. et les dits
restes ont déclaré ne savoir signer lesdits actes de l'état
civil par qu'il leur en a été fait.

J. Bouvier

Langé 19 janvier 1848

N^o 9

Barbony Marie
âgée de 67 ans

Il en est huit cent quarante. Suit, le dix-neuf janvier
à dix heures du matin, pardevant nous Maire, officier de l'état
-Civil de la Commune de Langé, canton de Valençay, Dépar-
-tements de l'Indre, sont comparus Jean Pilet, âgé de
quarante-deux ans, journalier, demeurant à la Mercurie sur
cette commune et Joseph Poin, âgé de trente-trois ans
Laboureur, demeurant au même lieu. Lesquels nous ont
déclaré que Marie Barbony, âgée de soixante-sept ans,
veuve de son premier mari Jean-Jacques, est décidée à partir à
un heure de son domicile à la Mercurie en cette date
et ont, les déclarants, dit ne savoir signer le présent acte
après qu'il leur en a été fait lecture

J. L. L.